

Aide aux investissements immobiliers

GIP OBJECTIF MEUSE

Présentation du dispositif

L'objectif de ce dispositif est de soutenir la création et le développement des entreprises en accompagnant leurs projets d'investissements immobiliers.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif s'adresse aux entreprises situées sur l'ensemble du territoire départemental.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Les dépenses éligibles concernent :

- les travaux relatifs à la construction neuve, à la réhabilitation et à l'extension de bâtiment.
- les coûts relatifs à l'acquisition d'un bâtiment existant, sous réserve de travaux de réhabilitation liés à l'acquisition (sauf pour les entreprises immatriculées depuis moins de trois ans).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de la subvention dépendra du projet.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

L'entreprise saisit directement le GIP, et lui adresse un dossier complet avant le commencement de l'exécution de l'Opération faisant l'objet de la demande de financement.

Organisme

GIP OBJECTIF MEUSE

- Place Pierre-François Gossin
CS 10017
55 001 BAR-LE-DUC Cedex 01
Téléphone : 03 29 45 78 34
Télécopie : 03 29 45 78 76